



REVV : Roulons En Ville à Vélo

Membre de la **F**édération des **U**sagers de la **B**icyclette

Association socioculturelle loi 1901
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65
valence.revv@fubicy.org



Valence, le 2 juin 2022

A : Madame Marylène PEYRARD, Présidente de Valence Romans Déplacement

Copie : Jany RIFFARD, deuxième Vice-Présidente de Valence Romans Déplacement
Alban PANO, Maire de Chabeuil
Jean-Marc VALLA, Maire de Malissard
Nicolas DARAGON, Maire de Valence et Président de Valence Romans Agglo
Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental de la Drôme
Jean-Michel AVIAS, Vice-Président du Conseil Départemental de la Drôme chargé de la sécurité, des infrastructures et des mobilités actives

Objet : Itinéraire cyclable Valence - Chabeuil

Madame la Présidente,

Nous tenions à vous remercier pour l'organisation de la réunion du lundi 30 mai à propos de l'itinéraire cyclable entre Valence et Chabeuil en projet, au titre du Plan Vélo Intercommunal de Valence Romans Déplacements. Cette réunion a permis aux différentes parties prenantes d'exprimer leurs points de vue de manière argumentée et dans un état d'esprit ouvert et constructif.

S'il apparaît que les avis restent très partagés entre l'itinéraire initialement prévu par le chemin de la Digeonne et un nouvel itinéraire par la route départementale 68, nous souhaitons insister sur notre position en faveur de la première solution, que nous avons toujours défendue.

Notre analyse s'appuie sur 3 points forts :

1. L'attractivité

L'attractivité d'un itinéraire cyclable s'appuie, selon nous, sur deux critères principaux, la sécurité et l'agrément du trajet.

Le passage par la route départementale, même avec un renforcement de la sécurité, ne nous paraît pas répondre aux attentes des cyclistes futurs, qui recherchent des itinéraires tranquilles, agréables et éloignés du trafic automobile. La RD 68 ne remplit pas ces critères, car même avec la construction d'une piste cyclable séparée physiquement de la circulation, celle-ci resterait à proximité de la route et le volume et la vitesse du trafic rendraient le transit très oppressant pour les cyclistes.

A l'inverse l'itinéraire par le chemin de la Digeonne nous paraît offrir toutes les caractéristiques pour répondre aux attentes des cyclistes, qu'ils soient quotidiens ou occasionnels, individuels ou familiaux. Une piste goudronnée de largeur réduite, éviterait le passage des voitures en assurant un entretien limité et une excellente qualité de roulage. Les engins agricoles pourraient continuer à utiliser cet itinéraire, sans gêne pour les cyclistes du fait de leur trafic très faible et à vitesse réduite. Cela est pratiqué dans les pays voisins sans poser de problèmes.

Ainsi l'aménagement du chemin de la Digeonne offrirait la possibilité à tous les habitants de Chabeuil et de Malissard de se rendre à Valence à vélo par un itinéraire champêtre, sans être confrontés aux véhicules automobiles (c'est ce qui fait aujourd'hui le succès des voies vertes). Si nous voulons convaincre nos contemporains de moins utiliser la voiture il faut leur en donner l'envie par le plaisir retrouvé. Le centre de

Valence n'est qu'à 11 km de Chabeuil, et aujourd'hui les vélos à assistance électrique, qui se démocratisent, permettent de le faire pratiquement sans effort, en toute saison.

2. La sécurité

Il est unanimement reconnu que le premier frein à lever pour qu'un plus large public se mette au vélo est l'insécurité ressentie.

Il est donc important de signaler que l'itinéraire par la RD68 est marqué par 4 ronds-points. Comme vous l'avez rappelé lors de notre réunion, les premiers publics visés par l'axe cyclable sont les personnes se rendant à leur travail ou sur leur lieu d'étude. Ces déplacements auront donc lieu majoritairement aux heures de pointe et le passage des ronds-points, même sécurisés par des aménagements de surface, n'en resteront pas moins des points dangereux au vu de l'importance du trafic routier. Ainsi cet itinéraire, difficile à sécuriser, serait peu attrayant et certainement pas de nature à encourager l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens.

Le trajet par la Digeonne comporte quelques points d'attention mais bien plus faciles et moins onéreux à sécuriser.

3. Les délais de mise en œuvre

Il a été rappelé que des expropriations de terrains sont nécessaires pour la réalisation de voies cyclables le long de la RD68 et que les procédures correspondantes sont longues et prendront plusieurs années.

De même, les aménagements nécessaires sous le pont-rail du TGV, s'ils ne posent pas de difficulté technique majeure, nécessiteront une synchronisation avec la SNCF et donc du délai, sans parler du coût, sachant que la SNCF est peu encline à réaménager ses ouvrages d'art et demande des compensations financières exorbitantes.

Le choix de l'itinéraire par le chemin de la Digeonne permettrait une réalisation à court terme car il ne requiert pas d'acquisition de foncier, ce qui diminue le risque d'expropriations toujours aléatoires. Il réduirait aussi le montant des investissements parce qu'il ne nécessite pas de travaux de sécurisation très lourds.

Enfin, l'arrivée par la route de la forêt ne nous semble pas poser de problème aujourd'hui, si ce n'est la mise en place d'aménagements légers (chicanes, feux tricolores, etc.) nécessaire pour limiter les flux de véhicules motorisés aux heures de pointe et éviter un trafic disproportionné. Cependant nous ne connaissons pas en détails les projets de la ville de Valence dans le secteur de Briffaut et si un nouveau plan de circulation devait aboutir à l'augmentation du trafic sur cette section, entre la traversée de la LACRA et les boulevards extérieurs, il nous semble possible d'imaginer de faire passer les cyclistes par un autre cheminement. Nous serions heureux de discuter avec vos services et ceux de Valence Romans Agglo de cette possibilité.

Dans cette attente recevez, Madame la Présidente, nos cordiales et respectueuses salutations.

Nicolas MARTIN
Président de REVV